

SÉANCE DU 12 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 12 juin 2024 à 19 h 45, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

| | | |
|--------------------|----------|--------------------------|
| CARON, Guy | maire | Rimouski |
| SAVOIE, Robert | maire | Saint-Valérien |
| ST-PIERRE, Francis | préfet | Saint-Anaclet-de-Lessard |
| THÉRIAULT, Julie | mairesse | Saint-Marcellin |
| VIEL, Claude | maire | Saint-Eugène-de-Ladrière |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 56.

CA24-043 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA24-044 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 8 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2024, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-045 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Total des comptes : | 319 238,28 \$ |
| Total des dépenses préautorisées : | 533 186,02 \$ |

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <u>GRAND TOTAL :</u> | <u>852 424,30 \$</u> |
|-----------------------------|-----------------------------|

CA24-046 / DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la démission de Gabrielle Plourde du poste de coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles.

AUTRES

CA24-047 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé Guy Caron et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 58.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.